

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

Séance ordinaire du 27 mars 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 4
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 14 mars 2023	

N° 4

Autorisations de programme et crédits de paiement 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DERRÉ, Mme DURON, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GAUMET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléants** : Mme BONY, Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. VALLÉE, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Commandant CUBIZOLLES.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Lors du Conseil d'administration du 12 novembre 2009, il a été décidé de mettre en place une gestion de certains investissements de façon pluriannuelle. Cette gestion a été étendue à l'ensemble des dépenses d'investissement exception faite des frais d'actes de cession des casernements. Ainsi, depuis 2010, les acquisitions du SDIS 63 se répartissent entre cinq grands thèmes d'opérations récurrentes :

- le parc roulant ;
- l'habillement et les EPI ;
- la logistique opérationnelle (matériel, pharmacie à usage unique et mobilier) ;
- l'informatique et les transmissions ;
- l'entretien des casernements.

Auxquels il faut ajouter des opérations particulières, telles que :

- le plateau technique départemental ;
- les extensions et gros travaux ;
- le CIS de Clermont-Ferrand ;
- l'aménagement du site de Crouël ;
- l'air respirable.

Il vous est proposé de clôturer des autorisations de programme (AP), de créer de nouvelles autorisations de programme et, d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement (CP) des différentes autorisations de programme.

I. Clôture d'autorisations de programme

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Deux autorisations de programme présentent un solde inférieur à 0,5 % du montant voté. Les crédits restant ne font pas l'objet d'un engagement. Il vous est proposé de procéder à l'annulation de 4 320,99 € de crédits de paiement afin de clôturer ces autorisations de programme récapitulées ci-après.

	Année du premier mandat	Total estimation de l'AP votée	Année du dernier mandat	Réalisé au 31/12/2021	Solde des crédits
AP N°32 HABILLEMENT (2021)	2021	950 000,00	2022	949 520,08	479,92
AP N°33 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE (2021)	2021	1 050 000,00	2022	1 046 158,93	3 841,07
Total		2 000 000,00		1 995 679,01	4 320,99

II. Ajustement d'une autorisation de programme

Afin de mener à bien le plan de mesure de sauvegarde et poursuivre le plan de renouvellement des bouteilles, il vous est proposé d'abonder l'autorisation de programme n°29 - Air respirable pour un montant de 105 360,00 €.

Le tableau ci-dessous retrace la proposition de modification de l'autorisation de programme :

		Montant des AP votées	Proposition de modification des AP	Nouveau montant des AP
Programme 2020	AP N°29 AIR RESPIRABLE	1 480 000,00	105 360,00	1 585 360,00
Total		1 480 000,00	105 360,00	1 585 360,00

III. Création de nouvelles autorisations de programme

Je vous propose de voter les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement afférents au plan d'équipement présenté dans un rapport précédent. Les demandes portent essentiellement sur :

- **AP n° 51 Parc roulant** : les crédits de **5 700 000 €** permettent l'acquisition de :
 - 16 « engins incendie » pour un montant de 3 000 000 €,
 - 13 « engins soins secours urgence » pour 1 300 000 €,
 - 23 « engins déplacement et logistique » pour un montant de 662 000 €,
 - 3 « engins équipes spécialisées » pour un montant de 470 000 €,
 - 1 « engin commandement » pour un montant de 28 000 €
 - et des aménagements d'engins à hauteur de 240 000 €.
- **AP n° 52 Habillement et EPI** : **900 000 €** sont nécessaires à hauteur de 750 000 € pour le renouvellement des effets et les incorporations chaque année, et 150 000 € pour doter les centres satellites afin de faciliter leur disponibilité partagée auprès des centres supports.
- **AP n° 53 Logistique opérationnelle** : les crédits demandés de **1 436 000 €** sont répartis entre 446 000 € pour le renouvellement de matériel des CIS et engins, 370 000 € pour le mobilier, 320 000 € pour l'armement des engins neufs, 150 000 € pour le matériel médico-secourisme, 80 000 € pour les équipes spécialisées et 70 000 € pour la formation.
- **AP n° 55 Entretien des casernements** : **950 000 €** sont nécessaires à hauteur de 350 000 € pour l'entretien des CIS (aménagement de locaux, automatisation des portes sectionnelles, séparation des vestiaires et sanitaires hommes-femmes), 290 000 € pour la pérennité des installations (plan électro-secours, remplacement de portes sectionnelles, de chauffage), 230 000 € pour la mise en conformité et la sécurisation des personnes, et 80 000 € pour l'embellissement des bâtiments (ravalement de façade, gros embellissement intérieurs des locaux, panneaux d'identification).

Les autorisations de programme et les crédits de paiement se décomposent comme suit :

	Montant des AP	Prévision de consommation des crédits de paiement	
		CP 2023	Solde des crédits
AP N°51 PARC ROULANT (2023)	5 700 000,00	230 000,00	5 470 000,00
AP N°52 HABILLEMENT ET EPI (2023)	900 000,00	900 000,00	
AP N°53 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE (2023)	1 436 000,00	1 436 000,00	
AP N°55 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS (2023)	950 000,00	665 000,00	285 000,00
Total	8 986 000,00	3 231 000,00	5 755 000,00

IV. Ajustement des crédits de paiement

Il est proposé d'inscrire le solde des crédits de paiement des autorisations de programme des biens et des matériels en cours, ainsi que les crédits de paiement nécessaires à la politique bâtiminaire. Les demandes portent essentiellement sur :

	Montant des AP	Prévision de consommation des crédits de paiement			
		Antérieur à 2022	Réalisé 2022	CP 2023	Solde des crédits
AP N°17 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS (2015)	1 207 000,00	1 155 340,07	0,00	51 659,93	-
AP N°21 PARC ROULANT (2018-2020)	9 131 000,00	8 983 224,64	14 020,80	133 754,56	-
AP N°24 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS (2018-2020)	2 722 000,00	2 538 877,26	131 700,43	51 422,31	-
AP 26 - EXTENSION ET GROS TRAVAUX (2018/2020)	4 805 000,00	1 204 047,52	893 802,33	2 006 600,00	700 550,15
AP 27 - CIS CLERMONT-FERRAND (2020)	12 500 000,00	-	2 340,00	200 000,00	12 297 660,00
AP 28 - PLATEAU TECHNIQUE (2020)	30 364 200,00	408 102,69	2 999 829,29	4 174 430,00	22 781 838,02
AP 29 – AIR RESPIRABLE (2020)	1 585 360,00	771 368,65	260 672,59	454 885,94	98 432,82
AP 30 – EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX (Rochefort Montagne et aménagement des locaux de la compagnie) (2021)	2 000 000,00	967,20	95 990,59	10 000,00	1 893 042,21
AP 31 - PARC ROULANT (2021)	5 200 000,00	1 303 283,42	2 029 788,21	1 421 776,37	445 152,00
AP 34 - INFORMATIQUE OPERATIONNELLE ET TRANSMISSION (2021)	1 350 760,00	547 375,44	697 695,87	105 688,69	-
AP 35 - ENTRETIEN DES CASERNEMENTS (2021)	880 000,00	558 473,82	307 301,78	14 224,40	-
AP 41 PARC ROULANT (2022)	5 015 000,00	-	1 114 641,26	2 423 759,05	1 476 599,69
AP 42 HABILLEMENT (2022)	1 610 000,00	-	1 605 619,01	4 380,99	-
AP 43 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE (2022)	1 153 000,00	-	1 137 203,54	15 796,46	-
AP 44 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS (2022)	1 830 800,00	-	463 174,14	1 094 100,00	273 525,86
AP 45 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS (2022)	1 042 000,00	-	516 641,14	525 358,86	-
Total	82 396 120,00	17 471 060,71	12 270 420,98	12 687 837,56	39 966 800,75

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

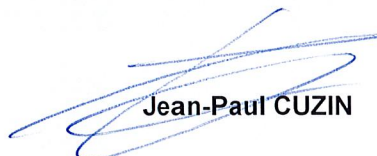
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président du CA du SDIS 63 à annuler les crédits restants sur les autorisations de programme n°32 et n°33 et, ainsi clôturer ces autorisations de programme ;
 - de se prononcer favorablement sur l'augmentation à apporter sur l'autorisation de programme n°29 - Air respirable pour un montant de 105 360,00 € ;
 - de se prononcer favorablement sur la création des autorisations de programme 2023 pour 8 986 000,00 € et des crédits de paiement nécessaires ;
 - de se prononcer favorablement sur les ajustements de crédits de paiement 2023 des autorisations en cours ;
 - d'autoriser le président du CA du SDIS 63 à inscrire des crédits de paiement 2023 pour un total de 15 918 837,56 € au budget primitif 2023.
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 27 MARS 2023

Le président
du conseil d'administration du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN